

Mais, M. l'Orateur, le discours du Trône que nous avons devant nous n'est pas un document remarquable parce qu'il contient, mais il l'est plutôt parce qu'il ne contient pas. Par exemple, je ne vois aucune allusion, cette année, pas plus que l'année dernière, à la fameuse commission qui a été nommée, il y a à peu près deux ans, pour faire une enquête concernant le commerce des liqueurs enivrantes, question sur laquelle mon honorable ami, le ministre des Finances, avait autrefois des idées bien arrêtées, mais dont il ne sait plus maintenant que penser. Il n'est pas charitable de tenir l'honorable monsieur dans le doute pendant si longtemps. La commission manque de charité encore à son égard en ne faisant pas son rapport. Il a fallu six mois pour préparer les instructions, il a fallu un an pour recueillir les témoignages, et Dieu sait combien de temps il faudra pour préparer le rapport. Je crains bien que nous ne l'ayons pas pendant cette session, mais en attendant, le gouvernement n'aura pas à s'occuper d'une question embarrassante.

Le discours du Trône ne parle pas, non plus, d'une autre commission qui a été nommée par le parlement, l'année dernière, aux fins de faire une enquête sur la conduite d'un ministère de la Couronne. Cette procédure était des plus extraordinaires, mais je pensais que le discours du Trône nous dirait si nous devons avoir le rapport de cette commission, ou non.

Il y a un autre sujet dont il n'est pas question dans le discours du Trône, et sur lequel j'attendais quelques explications. L'honorable ministre de la Justice a fait un rapport au Conseil, il y a quelque temps, sur cette question. Ce rapport a été communiqué à la presse. Je ne discuterai pas maintenant la question de savoir s'il était conforme à la dignité du parlement de communiquer à la presse un document d'Etat avant qu'il fût soumis au parlement. Je ne m'arrêterai pas à la question de dignité ; mais je dirai que ce serait une infraction aux règlements du parlement de ne pas déposer ce rapport immédiatement sur le bureau de la Chambre, et surtout, à raison des doctrines extraordinaires qu'il contient. L'honorable monsieur a prétendu dans ce rapport que lui et ses collègues siégeaient comme cour de justice pour traiter cette question. Je ne dirai rien de la manière dont ils l'ont traitée ; je déclare franchement que je ne désire pas les embarrasser, mais je désire dire que je désapprouve la doctrine que, dans cette question, le gouvernement agit non pas comme gouvernement, mais comme cour de justice. C'est une doctrine que je ne puis pas admettre.

Mais de toutes les omissions que l'on trouve dans le discours du Trône, la plus grande est qu'il ne donne pas l'espoir que le tarif sera modifié. Cette omission, j'en suis convaincu, causera un grand désappointement dans tout le pays. Les ministres ont parlé récemment sur cette question et, dans différentes parties du pays, ils ont fait naître l'espérance qu'ils couperaient, pour employer leurs propres expressions, quelques unes des branches nuisibles.

Il paraît qu'ils ont changé d'opinion et que les branches nuisibles se sont soudainement transformées en rameaux verdoyants. Mais, M. l'Orateur, le pays s'attendait à quelques déclarations sur cette question, et maintenant que le gouvernement a refusé de parler, il est du devoir de la chambre d'élever la voix et d'exprimer clairement son opinion. En conséquence, je terminerai en

M. LAURIER.

proposant, comme amendement, que le paragraphe suivant soit ajouté à l'adresse proposée :—

Nous croyons devoir représenter à Votre Excellence que dans la situation actuelle du peuple canadien, les impôts qui pèsent si lourdement sur la grande masse de la population devraient subir une réduction sérieuse, et nous regrettons que, dans le discours du Trône, Votre Excellence n'ait pas été conseillée de promettre la réduction des droits onéreux actuellement imposés.

SIR JOHN THOMPSON : Je suis convaincu qu'il n'y a qu'une opinion dans la chambre concernant la manière dont les nouveaux députés ont parlé aujourd'hui, et la manière dont ils se sont acquittés de leur devoir. C'est une grande satisfaction pour nous tous que ce devoir ait été rempli avec un si haut tact—d'une manière qui fait honneur aux députés eux-mêmes et qui ajoute à la dignité de la Chambre. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux députés, que ces messieurs représentent, comme devant augmenter le nombre des hommes de talent qui forment cette chambre.

Je remercie l'honorable chef de l'opposition des paroles qu'il a prononcées à l'adresse de mon prédécesseur. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et, personne plus que moi, regrettent profondément que la carrière de sir John Abbott ait été interrompue par la maladie, à une époque où sa présence aux affaires était de la plus grande utilité pour le pays. Sir John Abbott emporte avec lui les regrets de tout le pays, ainsi que l'a dit l'honorable monsieur, et il emporte aussi la sympathie la plus sincère du parti avec lequel il a travaillé si longtemps et qui occupe ce côté-ci de la Chambre. Je remercie en même temps l'honorable monsieur des compliments gracieux, quoique un peu sarcastiques, qu'il m'a adressés. L'honorable monsieur m'a attribué des dons d'imagination qu'il avait jusqu'ici considérés probablement comme un monopole lui appartenant, mais dont il a eu la bonté de me faire une part cette après-midi.

Cependant, il m'a enlevé entièrement mes lauriers en occupant trois quarts d'heure de notre temps à prouver combien il me surpasse en imagination. Dans sa critique de la réorganisation du ministère, l'honorable député a naturellement découvert, comme l'unique point digne d'admiration à ce sujet, ce trait caractéristique qui lui manque plus que tout autre ainsi qu'à son parti. Il a compris notre force numérique et ce n'est apparemment que dans les dispositions d'esprit où le met naturellement la condition de son propre parti, qu'il a envisagé cette réorganisation du ministère.

Maintenant, en commentant les remarques venues de ce côté-ci de la chambre, relativement à la condition du pays, l'honorable député nous a dépeints comme parcourant le pays en nous efforçant de fausser ce que nous savons être la vérité à ce sujet. Eh bien, nous n'avons jamais laissé échapper l'occasion d'exposer au peuple les faits et les documents qui établissent sa véritable condition. Jamais, à ma connaissance, nous n'avons discuté cette question sans exposer ce que prouvent à ce sujet les documents publics ; et même dans les réponses qu'il nous a faites dans divers endroits, je n'ai jamais vu l'honorable député nous citer les documents publics pour réfuter une seule de nos assertions, en faisant exception toutefois des théories fantaisistes qu'il base sur le recensement. Mais si nous tenons compte de l'importance du commerce du pays, si nous examinons le développement de nos industries, si nous examinons l'étendue de nos chemins de fer et leur trafic, si nous examinons les opérations de